

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le dix-huit avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient excusés : Mmes et MM. Louis COSTEDOAT, Didier REY.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE POST-DOCTORAT DANS LE CADRE
DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Par délibération du 1^{er} décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention quadriennale conclue entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2015-2018 pour :

- **le soutien aux projets de recherche** : financement d'une demi-allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 180 000 €, sachant qu'une thèse dure 3 ans),
- **le soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : financement d'une allocation post-doctorant par an (46 000 € / post-doc / an soit 138 000 € pour la période 2015-2018),
- **l'appel à projet annuel** : financement de 25 000 € par an soit 100 000 € pour la période 2015-2018,
- **Le soutien à l'organisation du Congrès Curie** en juin 2015 à Pau pour un montant de 2 000 €.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer. Par ailleurs, un crédit de 101 000 € correspondant à l'exécution des actions prévues dans le cadre de cette convention pour l'année 2016, a été inscrit au budget 2016.

Pour l'année 2016 et au vu des projets proposés par l'UPPA, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** le post-doctorat 2016 intitulé « *L'impact d'un risque technologique majeur dans l'attractivité des territoires* » (Porteur du projet : *CANDAU Fabien*) soit 46 000 € sur un an.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

